

MUNICIPALITE

Préavis municipal no 16/2023

Budget communal 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement en vigueur de votre Conseil, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2024.

Le présent préavis est complété par la brochure «Budget 2024 – version 1.2», laquelle comporte tous les chiffres en détail, ainsi que nombre de commentaires explicatifs ainsi que les budgets 2024 du BTI et de la déchèterie de Praz-Libon.

Le budget 2024, construit dans un esprit de continuité et avec le souci d'un contrôle des coûts maîtrisables, prévoit un résultat légèrement déficitaire. En effet, la balance des revenus et des charges attendus pour l'année prochaine laisse apparaître un excédent de dépenses de CHF 146'400.00. Par ailleurs, en tenant compte des charges et revenus sans effet monétaire, c'est un cash-flow positif de CHF 1'196'100.00 qui en ressort.

Le tableau présenté ci-après vous donne un aperçu synthétique par entité des prévisions pour 2024 mises en regard avec le budget de l'année en cours :

Tableau récapitulatif	Budget 2023		Budget 2024		Comparaison 2023 / 2024
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Administration générale	3'514'450	497'200	3'608'200	497'300	-93'650
	-3'017'250		-3'110'900		
Finances	3'328'700	13'486'000	2'998'500	13'807'000	651'200
	10'157'300		10'808'500		
Domaines & Bâtiments	2'523'850	3'512'550	2'429'100	3'166'200	-251'600
	988'700		737'100		
Travaux	4'633'450	2'813'000	4'776'900	2'912'200	-44'250
	-1'820'450		-1'864'700		
Instruction publique & Cultes	2'091'000	40'650	2'297'600	45'000	-202'250
	-2'050'350		-2'252'600		
Police & Sécurité	1'175'000	114'000	1'169'600	117'300	8'700
	-1'061'000		-1'052'300		
Oeuvre sociales	3'424'450	0	3'411'500	0	12'950
	-3'424'450		-3'411'500		
Total	20'690'900	20'463'400	20'691'400	20'545'000	
Résultat		227'500		146'400	81'100
Total	20'690'900	20'690'900	20'691'400	20'691'400	

Commentaire général

Les prévisions 2024, bien que présentant un résultat légèrement négatif, correspondent à une situation à la fois saine et rassurante, d'autant plus que le cash-flow envisagé reste confortable. Cette situation permettra de contenir l'endettement communal consenti pour la réalisation des travaux et les investissements décidés au cours de ces dernières années. Il laisse également envisager plutôt sereinement les investissements et projets à venir.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, il apparaît qu'environ 40% de nos dépenses dépendent directement du cadre strictement communal, ce qui indique une forte dépendance à des fluctuations externes, constat récurrent.

Concernant la suite des effets liés à la crise énergétique, la Municipalité a opté pour une prise en compte modérée de ceux-ci, les mesures d'économie engagées et envisagées devant atténuer l'effet attendu. Par ailleurs l'incertitude quant à l'évolution future de la situation géopolitique et ses conséquences reste très élevée.

Suite à la mise en exploitation des modules/pavillons de la Bourgette et la restructuration de l'organigramme et de la mission du service des bâtiments, une consolidation des effectifs et de la répartition des tâches est envisagée pour l'an prochain. Ce service, au cœur de tous les projets actuels et d'envergure qui impacteront les finances de la commune ces prochaines années, devra, en plus des divers chantiers validés par préavis, accompagner les mesures retenues pour améliorer le confort thermique des structures scolaires ainsi que les actions envisagées en vue de réduire notre consommation d'eau et d'énergie dans la perspective de la durabilité et de l'économie de ressources.

Le service de voirie, renforcé pour mener à bien l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, voit également son champ d'action s'agrandir notamment par le transfert de tâches précédemment assurés en hiver par le canton et une gestion des déchets plus dynamique et efficiente à garantir. Il doit également s'adapter face à des contraintes nouvelles liées aux conséquences du changement climatique et à l'abandon de méthodes de travail traditionnelles afin d'intégrer des procédures plus respectueuses et proches de la nature.

L'administration elle aussi doit faire face à des exigences extérieures de plus en plus contraignantes et chronophages. Prochainement, l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé MCH2 va nécessiter des ressources complémentaires et conduira sans nul doute à une nouvelle organisation.

La question de la sécurité informatique reste elle aussi d'actualité après l'obtention en 2023 du label Cybersafe, l'objectif étant de maintenir à jour en permanence infrastructures et applications.

Globalement et en complément aux besoins en ressources supplémentaires identifiés, la masse salariale se voit impactée par son adaptation générale afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation et de l'inflation générale.

La Municipalité confirme également à travers son budget 2024 ses diverses actions visant à améliorer et soutenir le vivre ensemble, illustrées par exemple par le projet « actions communautaires », la mise à disposition de jeux de plein-air au parc Chaplin, la réalisation d'événements culturels communaux, etc.

Quant aux recettes fiscales, celles-ci ont été estimées en respectant un principe général de linéarité, ce qui sous-entend une stabilité économique et en tenant compte du taux d'impôt décidé lors de la séance de votre Conseil du 25 septembre 2023.

Plan des investissements

Pour l'année 2024, le plan des investissements vous est présenté pour information.

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le préavis municipal no 16/2023
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

d é c i d e

d'adopter le budget communal 2024 présentant :

aux revenus	CHF	20'545'000.00
aux dépenses	CHF	20'691'400.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF	146'400.00

Au nom de la Municipalité
la syndique
A. Rouge

le secrétaire
B. Demierre



Annexe mentionnée